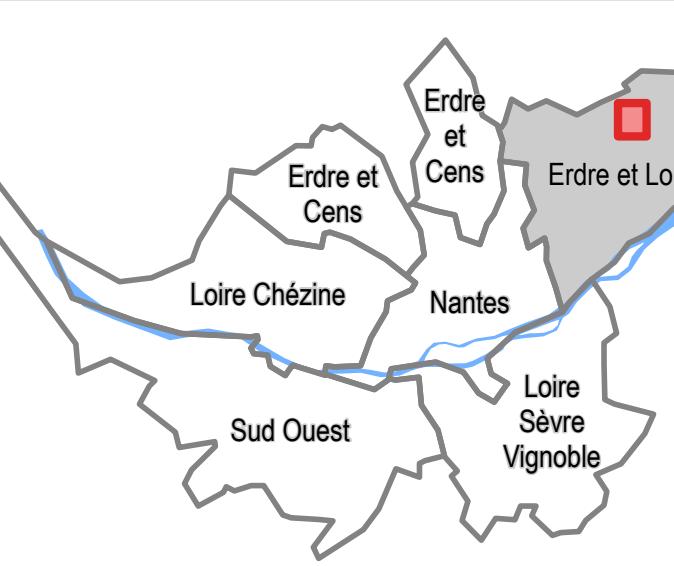


Planche D26

Approuvé le 05 avril 2019



4-2 Règlement graphique 4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Projet de modification n°1

Territoire(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Mauves-sur-Loire, Carquefou

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Sols

- Zonage
- Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Activités économiques

XXX Linéaire commercial souple

XXX Linéaire commercial strict

Implantation du bâti

— Recul / Retrait minimal

— Implantation obligatoire

■ Zone non-aedificandi

Protections patrimoniales

■ Séquence urbaine de type 1

■ Séquence urbaine de type 2

■ Périmètre patrimonial

* Patrimoine bâti

+ Petit patrimoine bâti

◆ Patrimoine bâti avec autorisation de changement de destination

▼ Cone de vue

Emplacements Réservés

■ Emplacement réservé pour mixité sociale

■ Servitude de constructibilité limitée

■ Emplacement réservé pour projet d'intérêt général

■ Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

Protections environnementales

■ Espace Boisé Classé (EBC)

■ Espace Paysager à Protéger (EPP)

■ Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)

Fond de Plan

■ Parcellé

■ Emprise Bâtie

■ Surface en eau

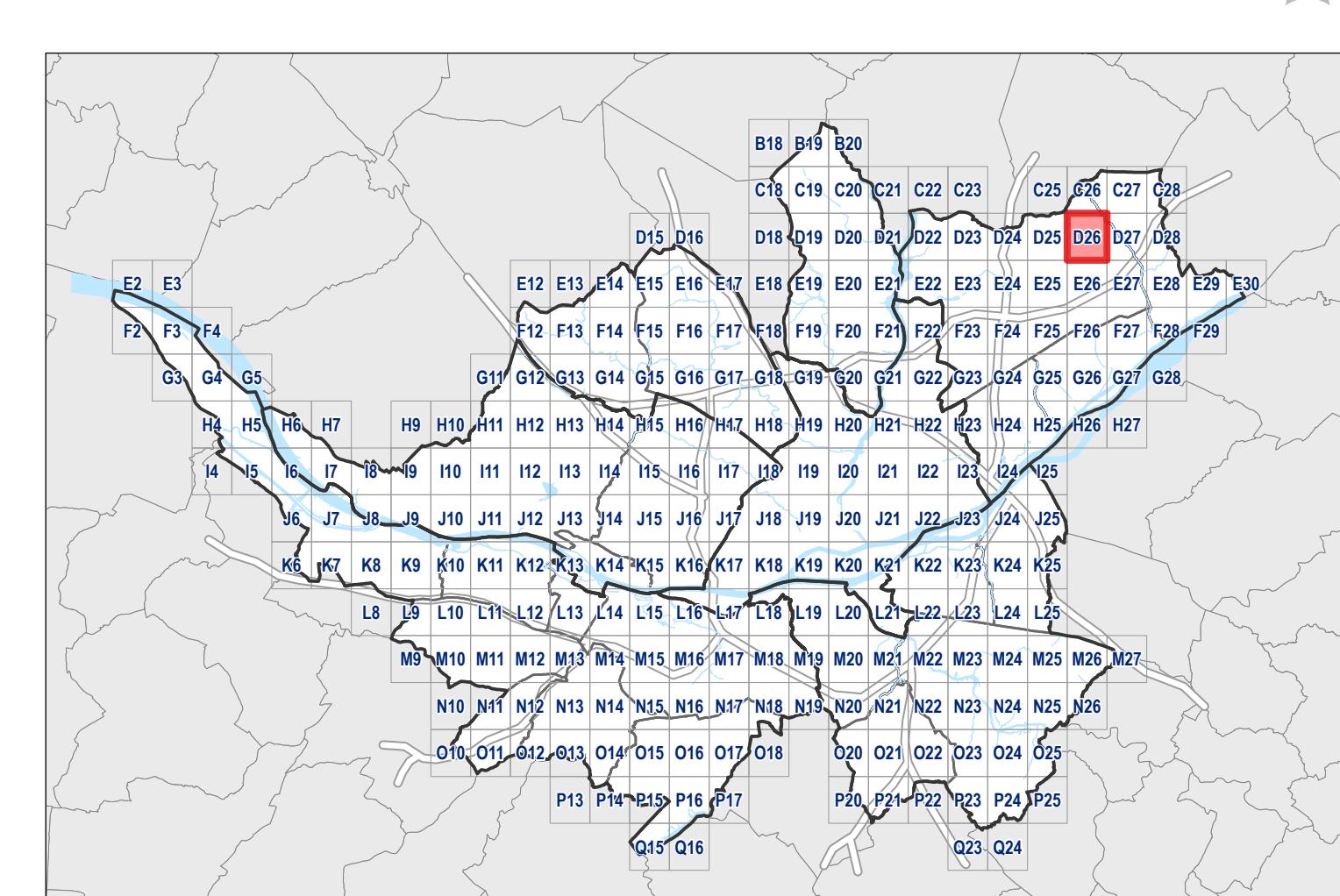
■ Limite communale

■ Limite des Espaces Proches du Rivage (EPR) du lac de Grand-Lieu, en application de la loi Littoral


Origine DGIFP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2017

Format d'impression des plans 913 x 991 mm

GRILLE DE REPERAGE



Référentiel cadastral composite actualisé. Système de coordonnées : RGF 1993 CC47



Partie Non opposable Voir planche E26

Partie Non opposable Voir planche D25

Partie Non opposable Voir planche D27

Partie Non opposable Voir planche E26